

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VIRTUELLE AUTOMNE 2020

Remarques liminaires :

Le 25 novembre 2020, les membres de l'AVMC ont été informés par courrier que l'Assemblée générale (initialement prévue le 26 mars 2020 et reportée) ne pourrait avoir lieu en présentiel, la forme virtuelle fut adoptée. À cette occasion, ils ont reçu divers documents dont :

- Un courrier explicatif
- Un déroulement (10 pages)
- Un bulletin de vote

La date limite pour exercer le droit de vote était fixée au 11 décembre 2020.

En séance du 12 janvier 2021, le comité a validé le résultat des votes.

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- 1. Présentation des comptes 2019 et budget**
- 2. Rapport de vérification et approbation des comptes**
- 3. Élections statutaires**
- 4. Modifications des statuts**

Points soumis à l'approbation :

Comptes 2019

Élections statutaires

Modifications des statuts

1. Présentation des comptes 2019 et budget

1.1 Les comptes d'exploitation ainsi que le budget sont soumis à votation.

Résultats 2019			Budget 2020		
Produits	CHF	80'773.-	Produits	CHF	120'000.-
Charges	CHF	112'339.-	Charges	CHF	119'650.-
Perte	CHF	31'566.-	Bénéfice	CHF	350.-
Bilan	CHF	168'718.-			

2. Rapport de vérification et approbation des comptes

2.1 Globalement le taux de participation pour l'exercice du droit de vote s'élève à 27 %
67 bulletins de vote (1 bulletin non valable) sont parvenus au secrétariat.

Résultats pour l'objet Comptes 2019

Approuvés 97 % => 64 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS

3. Élections statutaires

3.1 Un organigramme avec la structure et composition des différents dicastères était partie intégrante du document « déroulement ».

La composition du comité proposé est la suivante :

Pierre-Alain Gabbud, ingénieur HES E	Président
Amélie Roduit-Thurre, architecte HES	Vice-présidente
Diego Clausen, architecte EPF/SIA	Vice-président
Blaise Bourban, ingénieur EPF/SIA CVS	Trésorier
Pierre Bruchez, ingénieur civil EPF	Membre
Linda Dany Cavin, ingénieure civil ETH	Membre
Fabian Loretan, ingénieur civil EPF	Membre
François Meyer, architecte FAS SIA	Membre
Stéphane Moix, ingénieur en génie rural EPF	Membre

Résultats pour l'objet *Élections statutaires*
Approuvés 94 % => 62 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS

4. Modifications des statuts

- 4.1 Une modification de l'article 3 des statuts était soumise au vote.
L'ajout suivant est proposé :
Conformément à la loi sur l'AVS, l'adhésion à l'Association implique en règle générale l'affiliation à la caisse interprofessionnelle AVS de la Fédération des Entreprises Romandes. (FER-VALAIS 106.7).

Résultats pour l'objet *Modifications des statuts*
Approuvés 94 % => 62 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS

Procès-verbal tenu par Marceline Zenhäusern